



Notice d'information sur l'usage de la messagerie sécurisée

Contexte

L'importance croissante d'échanges entre les professionnels de santé lors de la prise en charge d'un patient a fait apparaître un besoin fort en outils de communication adaptés à ces nouveaux modes de fonctionnement. Parmi ces outils, la messagerie électronique permet de transmettre en temps réel des informations concernant un patient. Toutefois, par mesure de sécurité et de confidentialité, la CNIL (Commission National de l'Informatique et des Libertés) impose que tout échange nominatif par messagerie électronique soit réalisé de manière dite « sécurisée » (certitude que l'émetteur du message est bien celui qu'il prétend être et que le contenu de l'envoi ne peut être ni lu ni modifié par une personne n'étant pas destinataire du message). L'usage de la carte CPS (Carte Professionnels de santé) répond à ces exigences en proposant une identification et une authentification forte des acteurs.

Utilisation

Les utilisations de ce type de messagerie sont multiples et avec l'accroissement du nombre d'utilisateurs et donc de destinataires potentiels, ces usages vont encore plus se diversifier. Aujourd'hui, elle est utilisée **par exemple** dans l'information des pharmacies de ville par les hôpitaux pour la prescription de médicaments, pour la transmission d'images directement par certains cabinets d'imagerie vers les médecins concernés ou tout simplement entre médecins généralistes pour échanger de l'information nominative autour d'un patient.

Pré requis pour l'utilisation

Afin de pouvoir utiliser ce service, **3 éléments sont nécessaires** :

- Une carte de type « Carte Professionnel de Santé » valide (non opposée, non périmée) ainsi que son code porteur.

Ces cartes peuvent être de plusieurs types en fonction de la profession du demandeur et de son activité. **Le premier type** est la **Carte de Professionnel de Santé (CPS)**. Elle peut être délivrée à toute personne exerçant une activité autour du patient (médecin, pharmacien, kinésithérapeute...). **Le second type** concerne le personnel non soignant (les secrétaires médicales par exemple) avec des **Cartes de Professionnels d'Etablissement (CPE)**. Ces cartes doivent être demandées directement auprès de l'organisme en charge de leur gestion, le GIP-CPS, via leur site Internet <http://www.gip-cps.fr>. L'ensemble des informations (lecteurs, cartes, annuaires de professionnels...) y sont disponibles.

- Un lecteur de carte CPS. Il en existe deux types compatibles avec la plateforme régionale : les **lecteurs « fixes »** raccordés à un PC proposant une forte sécurité mais nécessitant une installation sur un PC et les **lecteurs « nomades »** ne nécessitant aucune installation mais qui sont moins sécurisés (et moins rapides) que les modèles cités précédemment.
- Une connexion internet.

Comment s'inscrire ? Les étapes

L'inscription sur la plateforme de télésanté régionale est nécessaire pour pouvoir utiliser les différents services (dossiers réseaux, messagerie).

1. Aller sur le site internet <http://www.canceraquitaine.org>.



2. Cliquer sur « *Messagerie sécurisée* » (dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran)
3. L'écran qui apparaît permet de se connecter ou de s'inscrire à la plateforme (lien sur la droite de l'écran). Cliquez alors sur « *Inscrivez-vous* » et insérez votre carte CPS dans le lecteur. La première partie de l'inscription se fait avec la récupération automatique (après saisie du code porteur de la carte) de certaines informations vous concernant et le pré remplissage du formulaire d'inscription. Après validation, votre compte est alors ouvert et vous pouvez commencer à utiliser la messagerie.

Note importante : assurez-vous que l'adresse de messagerie que vous saisissez est bien valide car chaque fois que vous recevrez un mail sécurisé, vous serez averti par une notification à cette adresse. Ceci vous permettra d'éviter d'avoir à vous connecter régulièrement à la plateforme régionale.

Comment se connecter ? Les étapes

1. Aller sur le site internet <http://www.canceraquitaine.org>.
2. Cliquer sur « *Messagerie sécurisée* » (dans le menu situé dans la partie gauche de l'écran)
3. Choisir le mode de connexion souhaité. Ce doit forcément être par lecteur fixe (appelé lecteur CPS sur le site) ou nomade (appelé calculette CPS) car le niveau de sécurité proposé par l'accès à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe est insuffisant pour tout accès à des données nominatives (ce mode de connexion est donc réservé à la partie de gestion de documents non nominatifs du portail).

Utilisation de la messagerie

La messagerie sécurisée est de type « webmail ». Elle est donc accessible uniquement par un navigateur internet (et pas par Outlook par exemple). Elle se présente de la même manière qu'une messagerie traditionnelle avec les messages envoyés, reçus, la corbeille. **Toutefois, quelques éléments diffèrent d'une messagerie traditionnelle :**

- La liste des destinataires est restreinte aux personnes inscrites sur la plateforme.
- Il est possible de choisir le niveau de sécurité avant l'envoi d'un message. Il est donc possible de signer numériquement et/ou de crypter son envoi.

Pour une explication détaillée, un guide d'utilisation de la messagerie est consultable dans la rubrique « Messagerie sécurisée » du site du RCA à cette adresse :

http://www.canceraquitaine.org/rca/pro/SI_liens.php

En cas de problème

- Pour l'utilisation de la messagerie : Télésanté Aquitaine (TSA), administrateur de la plateforme peut être contacté au 05.56.90.90.90 ou par email à l'adresse exploitation@sante-aquitaine.org. Une foire aux questions (FAQ) est aussi disponible sur la page d'accueil du site (<http://www.sante-aquitaine.net>) sous l'appellation « *Problèmes techniques* ».
- Pour toutes les questions relatives à la carte CPS, à ses usages et son acquisition, vous pouvez aller sur le site du GIP-CPS : <http://www.gip-cps.fr> ou bien contacter leur centre d'assistance en composant le 0 825 85 2000 (0,15€ ttc/min).
- Un diaporama sur les procédures d'acquisition des cartes est disponible à l'adresse : http://www.gip-cps.fr/pdf/etablissements/GIP_CPS_KIT_090401_V1.0.pps. Très complet, il permet de connaître la marche à suivre pour se procurer des cartes en fonction du niveau d'équipement de l'établissement.